

Légende

Le plan d'aménagement particulier "Grand-Rue/ rue des Jardins" est soumis à la zone du Village du PAG de Beaufort.

PAP

Délimitation du PAP
(13.00 a = 100 %)

Nombre d'étages pleines:

- II limite supérieure
- I - II limite inférieure et supérieure
- (II) obligatoire

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche existante
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faite de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bandes

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- recul minimal
- profondeur maximale de la construction principale
- limites maxima du rez-de-chaussée concernant la partie de la façade comprenant l'accès au garage
- alignement obligatoire dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:

- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune (0 a = 0 %)

Degré de mixité des fonctions:

- min x% pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- EVP espaces vert public
- EVp espaces vert privé
- ADJ aire de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées / arbre à haute tige
- arbre à conserver

Voies de circulation:

- rues
- aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Forme de toiture:

- Orientation du faite
- tp toiture plate
- t2 toiture à 2 versants, 30° - 40°
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées
- chaussée existante / redressée
- pavage
- accès au garage rez-de-chaussée

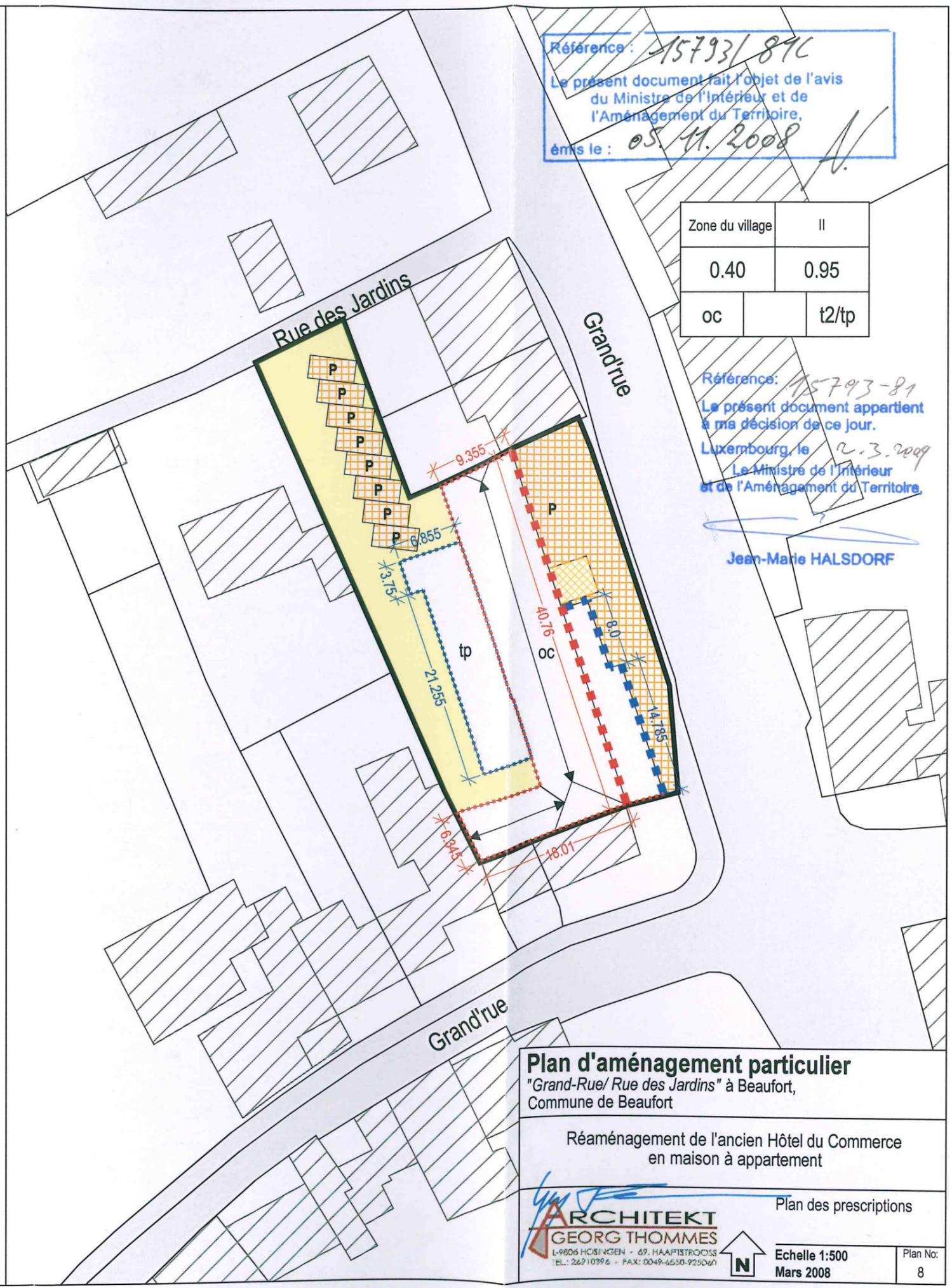
périmètre d'agglomération en vigueur

Référence: 15793/89C
Le présent document fait l'objet de l'avis du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
émis le: 05.11.2008

Zone du village	II
0.40	0.95
oc	t2/tp

Référence: 15793-81
Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 2.3.2009
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Jean-Marie HALSDORF



Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Plan d'aménagement particulier
"Grand-Rue/ Rue des Jardins" à Beaufort,
Commune de Beaufort

Réaménagement de l'ancien Hôtel du Commerce
en maison à appartement

Plan des prescriptions

ARCHITEKT
GEORG THOMMES
L-9806 HOSINGEN - 49, HAAPSTRÖSS
TEL: 26210396 - FAX: 0049-6550-925060

Echelle 1:500
Mars 2008

Plan No:
8